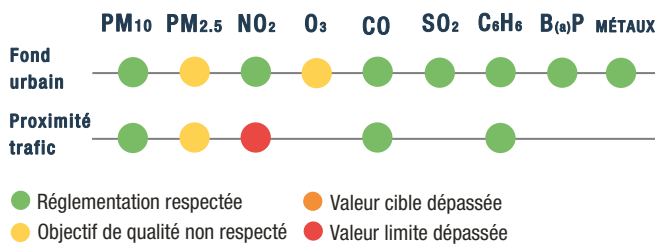


# ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR EN 2021 SUR LE TERRITOIRE DE TOULOUSE MÉTROPOLE

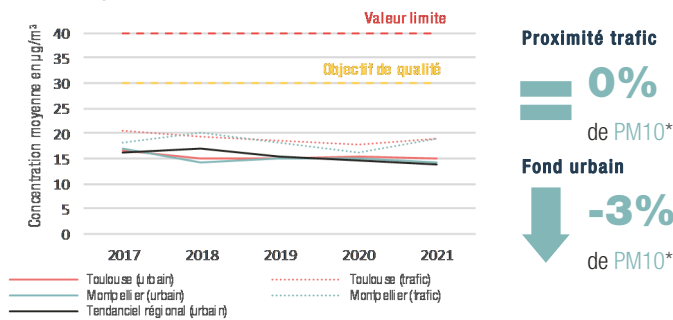
SYNTHÈSE  
ANNUELLE  
ETU-2022-226

## L'AIR QUE L'ON RESPIRE

### Situation réglementaire



### Évolution pluriannuelle - PM10



### Qualité de l'air sur le territoire

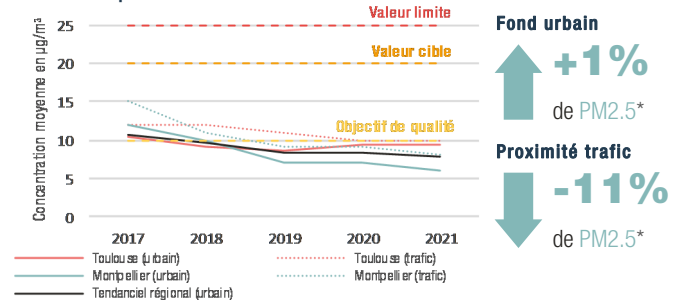
L'année 2021, toujours marquée par des mesures de restrictions prises pour faire face à la crise sanitaire, confirme l'amélioration de la qualité de l'air observée en 2020.

Les concentrations de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) sont du même ordre de grandeur qu'en 2020, année aux niveaux les plus faibles de l'historique. Des dépassements de la valeur limite restent observables à proximité des principaux axes de trafic routier.

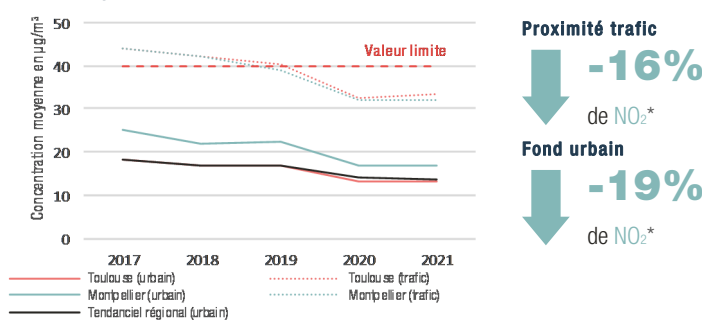
Concernant les particules fines et en suspension (PM<sub>2.5</sub> et PM<sub>10</sub>), les mesures sont stables dans l'agglomération. Près de 60% des habitants de la métropole sont exposés à des concentrations de particules fines qui dépassent l'objectif de qualité.

Les niveaux d'ozone (O<sub>3</sub>) poursuivent la baisse observée en 2020, le recul des concentrations n'est toutefois pas suffisant pour que l'objectif de qualité fixé pour la préservation de la santé soit respecté.

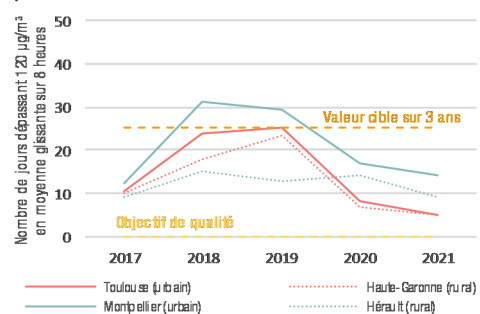
### Évolution pluriannuelle - PM2.5



### Évolution pluriannuelle - NO2



### Évolution pluriannuelle - O3



### Exposition chronique de la population\*\*

En 2021, la persistance de la Covid-19 réduit ou ralentit les activités humaines. Les évaluations de population exposée en 2021, qui recourent à des estimations sur l'activité, seront actualisées avec des données réelles en 2023.

PM10	PM2.5	NO2	O3 (H <sup>te</sup> -Garonne)
0 personne	457050 personnes	Entre 1550 et 2500 personnes	1281300 personnes
0 personne	0 personne	0 personnes	0 personne

- Personne exposée à un dépassement de l'objectif de qualité
- Personne exposée à un dépassement de la valeur cible
- Personne exposée à un dépassement de la valeur limite
- Non évalué ou non significatif

\*Évolution des concentrations en 2021 par rapport à la moyenne des quatre dernières années

\*\*Données qui intègrent les incertitudes du modèle. Pour le NO<sub>2</sub>, données estimées entre 35 et 40 µg/m<sup>3</sup>

### Exposition ponctuelle (nombre d'épisodes de pollution)

	2017	2018	2019	2020	2021
TOTAL	15	5	8	6	10
PM10	14	3	5	5	10
O <sub>3</sub>	1	2	3	1	0

### Indices de qualité de l'air (distribution annuelle)



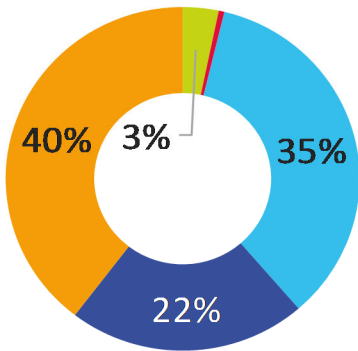
# LES SOURCES DE POLLUTION



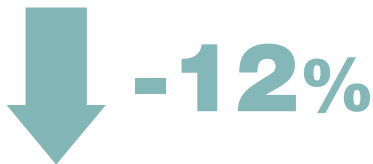
## PM10

PARTICULES EN SUSPENSION  
INFÉRIEURES À 10 MICROMÈTRES

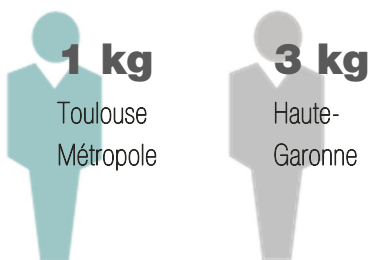
### PART DES ÉMISSIONS



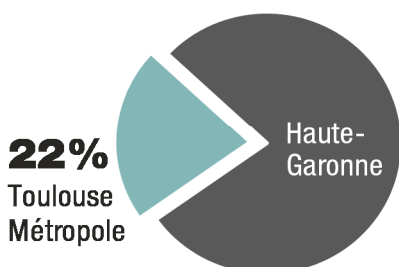
### TENDANCE EN 2019\*\*



### ÉMISSIONS/HABITANT



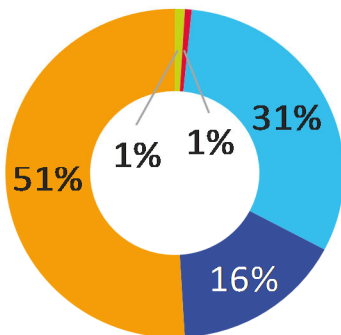
### PART DU TERRITOIRE



## PM2.5

PARTICULES FINES INFÉRIEURES  
À 2,5 MICROMÈTRES

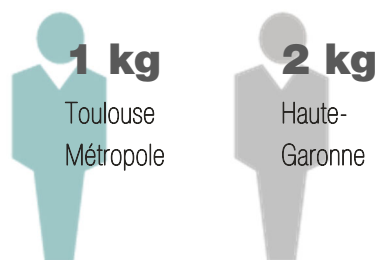
### PART DES ÉMISSIONS



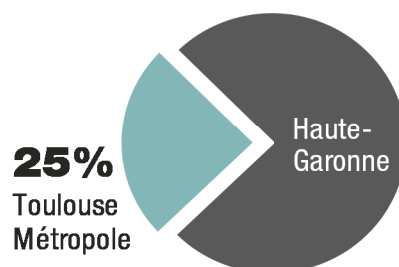
### TENDANCE EN 2019\*\*



### ÉMISSIONS/HABITANT



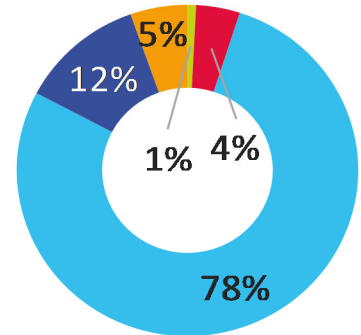
### PART DU TERRITOIRE



## NOx

OXYDES  
D'AZOTE

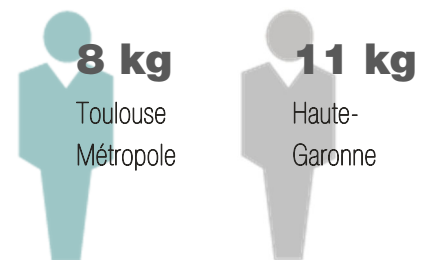
### PART DES ÉMISSIONS



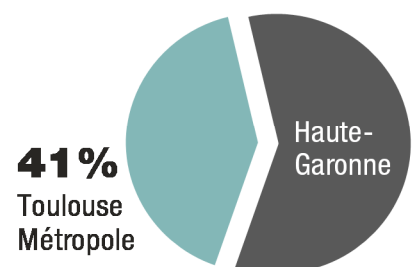
### TENDANCE EN 2019\*\*



### ÉMISSIONS/HABITANT



### PART DU TERRITOIRE



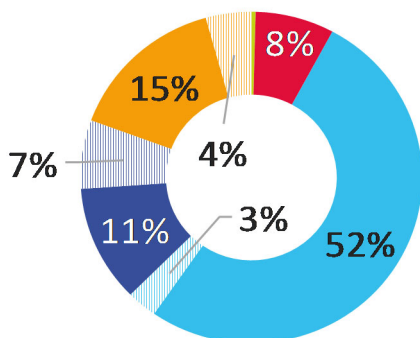
Source : Atmo Occitanie/ATMO\_IRS\_V5\_2008\_2019 \*Les émissions issues de la biomasse correspondent à la combustion de matières comme le bois, les déchets organiques et les résidus agricoles.

\*\*Évolution des émissions en 2019 par rapport à la moyenne des quatre dernières années

# GES

GAZ À EFFET  
DE SERRE

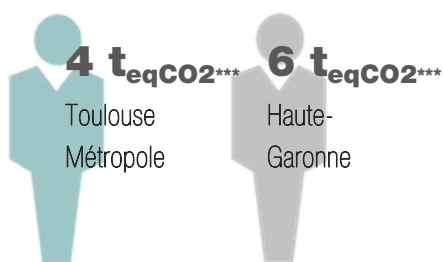
## PART DES ÉMISSIONS



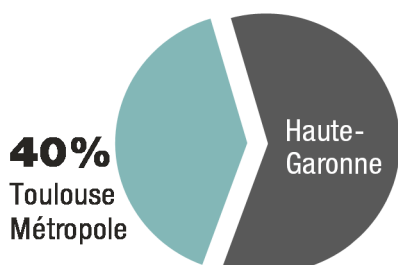
## TENDANCE EN 2019\*\*



## ÉMISSIONS/HABITANT



## PART DU TERRITOIRE



## Principaux leviers d'actions

### Les transports



**78%** des **NO<sub>x</sub>** et **55%** des **GES** du territoire sont émis par les

transports. La majorité des émissions provient du transport routier. La seule évolution du parc roulant vers des motorisations plus vertueuses ne suffit pas à enrayer la hausse des émissions de gaz à effet de serre dues à ce secteur. Favoriser une mobilité multimodale, moins dépendante de la voiture particulière, permettrait de réduire le trafic routier et de diminuer ainsi les émissions de polluants qu'il génère.

### Le résidentiel



**51%** des **PM<sub>2,5</sub>** et **40%** des **PM<sub>10</sub>** du territoire sont émis par le

résidentiel. Ce secteur est le premier émetteur de particules sur le territoire de Toulouse Métropole. Le chauffage, et notamment l'usage d'anciens dispositifs au bois peu efficaces, est à l'origine d'une part importante de particules. Le remplacement des appareils de chauffage par des modèles moins émissifs ainsi qu'un accompagnement aux bonnes pratiques et aux gestes limitant la consommation énergétique, permettraient de réduire les émissions polluantes.

### L'industrie



**22%** des **PM<sub>10</sub>** et **18%** des **GES** du territoire sont émis par

l'industrie. Le secteur industriel est le troisième émetteur de particules et de GES sur le territoire. Les particules sont principalement issues des carrières, sablières, incinérateurs de déchets et activités de transformation des matériaux (briqueteries). Des actions menées avec les industriels pourraient conduire à une réduction des émissions de ce secteur.

## POUR BIEN COMPRENDRE

### Émissions et concentrations de polluants, ce n'est pas la même chose



Les **émissions de polluants** correspondent aux quantités de polluants produites et rejetées par les activités humaines. Elles sont exprimées le plus souvent en **kilogrammes ou tonnes par an**.



Les **concentrations de polluants** caractérisent la qualité de l'air que l'on respire : une fois dans l'atmosphère les polluants peuvent se disperser avec le vent, se transformer, interagir entre eux. Elles s'expriment généralement en **microgrammes par mètre cube (µg/m³)**.

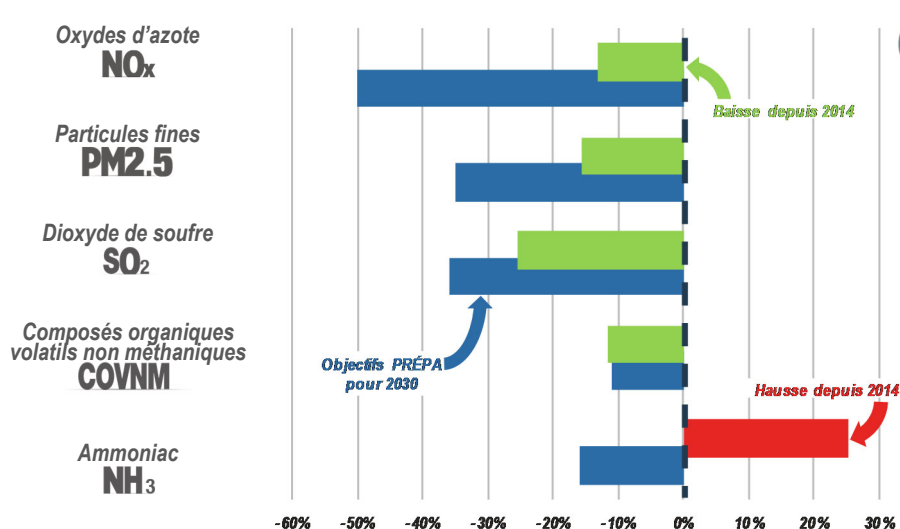
### De quoi se compose un polluant ? Quel est son impact sur notre santé ou sur l'environnement ?

Consultez les réponses sur notre site internet :  
[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)

\*\*\* t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub> : tonne équivalent CO<sub>2</sub>

## ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES ET OBJECTIFS PRÉPA

### Évolution des émissions de polluants atmosphériques en 2019 par rapport à 2014



### PRÉPA ?

Le Plan National de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PRÉPA) adopté en 2017 est actuellement en cours de révision. Il fixe des objectifs chiffrés de réduction des émissions des principaux polluants entre 2014 et 2030.

Le graphique ci-contre représente l'évolution des émissions du territoire entre 2014 et 2019, il permet de comparer cette évolution à celle attendue entre 2014 et 2030 pour un respect des objectifs du PRÉPA.

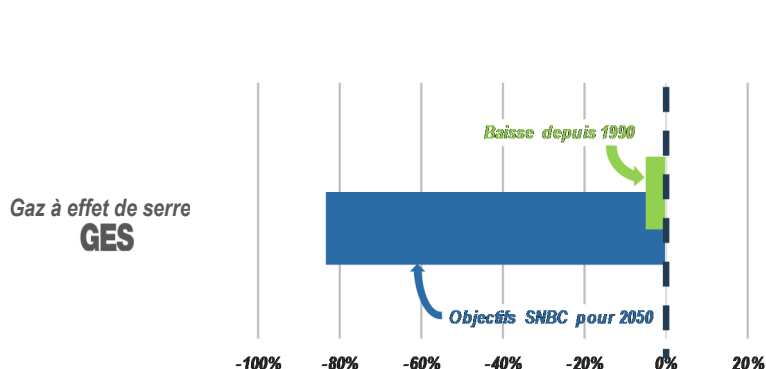
La hausse des émissions d'ammoniac (NH<sub>3</sub>) est liée au secteur agricole (utilisation d'engrais) et, dans une moindre mesure, au retraitement des eaux usées.

### Le territoire est-il sur la bonne trajectoire en 2019 ?

Oxydes d'azote <b>NO<sub>x</sub></b>	<b>NON</b>	Les émissions évaluées en 2019 pour le territoire sont <b>supérieures de 3%</b> à celles attendues en 2019 selon la trajectoire ciblée par le PRÉPA.
Particules fines <b>PM2.5</b>	<b>OUI</b>	Les émissions évaluées en 2019 pour le territoire sont <b>inférieures de 11%</b> à celles attendues en 2019 selon la trajectoire ciblée par le PRÉPA.
Ammoniac <b>NH<sub>3</sub></b>	<b>NON</b>	Les émissions évaluées en 2019 pour le territoire sont <b>supérieures de 32%</b> à celles attendues en 2019 selon la trajectoire ciblée par le PRÉPA. Ces émissions restent faibles et cette évolution est majoritairement liée aux activités du secteur agricole.

## ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET OBJECTIFS SNBC

### Évolution des émissions de gaz à effet de serre en 2019 par rapport à 1990



### SNBC ?

La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), révisée en 2020, définit des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Ces objectifs nationaux sont ici retranscrits à l'échelle du territoire. Toutes les évaluations sont réalisées conformément aux modalités de la SNBC (Scope 1, hors GES biomasse).

Les évolutions des émissions sont évaluées à partir de l'année 1990 prise en référence.

### Le territoire est-il sur la bonne trajectoire en 2019 ?

Gaz à effet de serre <b>GES</b>	<b>NON</b>	Les émissions de gaz à effet de serre évaluées en 2019 pour le territoire sont <b>supérieures de 23%</b> à celles attendues en 2019 selon la trajectoire ciblée par la SNBC.
---------------------------------	------------	--

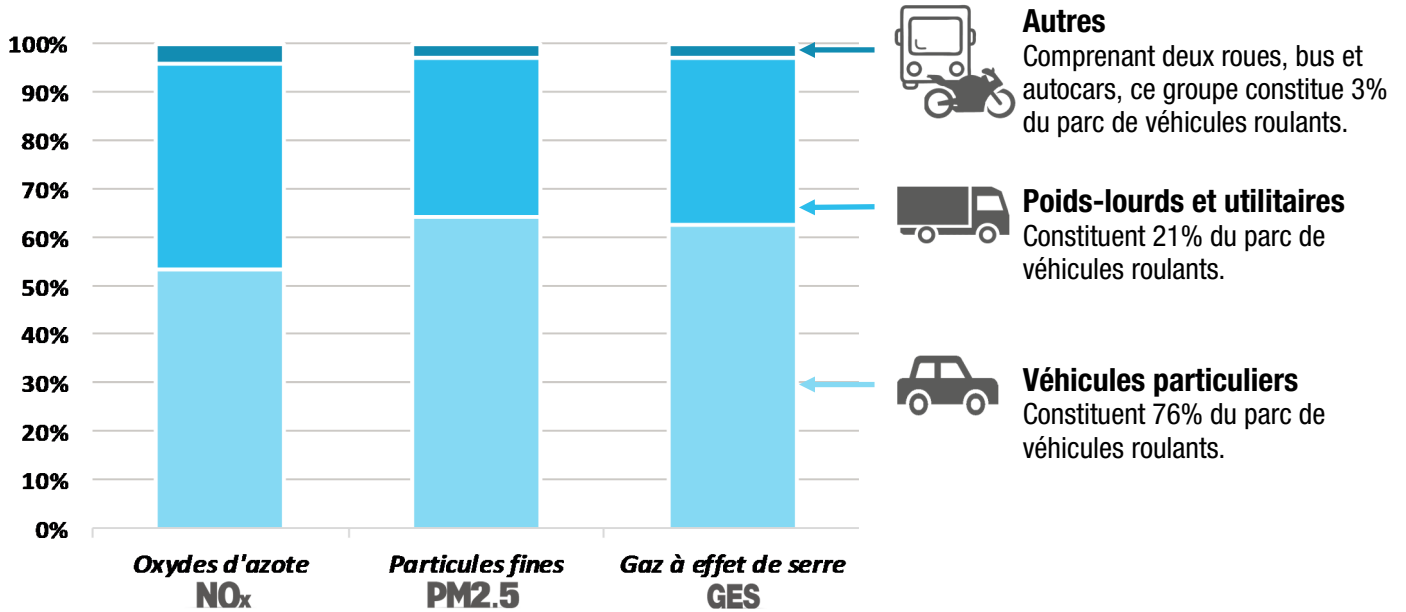


## ZOOM SUR LE TRANSPORT ROUTIER

### Évolution des kilomètres parcourus sur le territoire



### Contribution des différentes catégories de véhicules aux émissions de polluants et de gaz à effet de serre

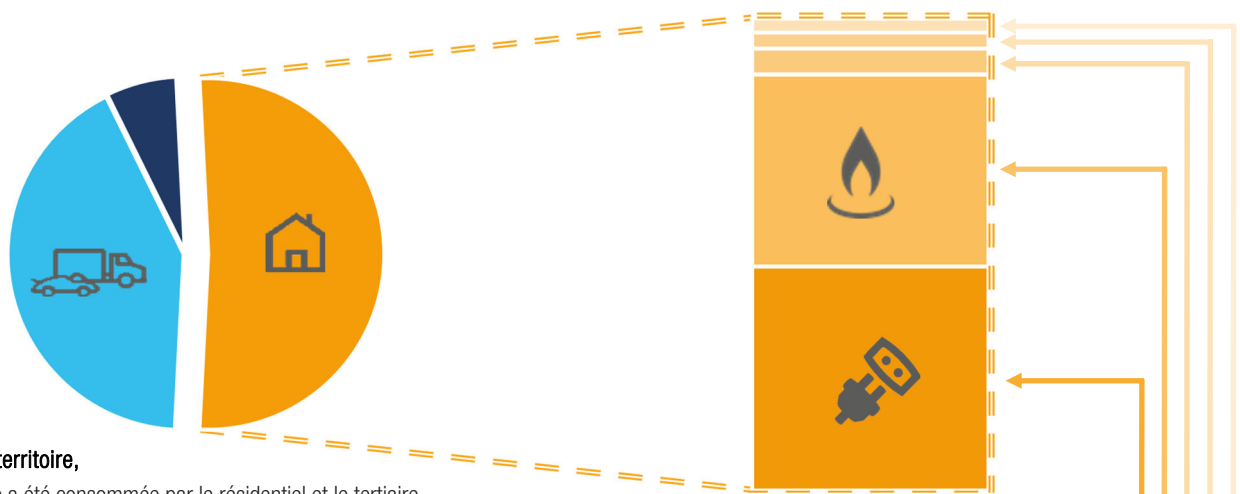


## ZOOM SUR LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

### Évolution de la consommation énergétique du territoire



### Quels sont les secteurs les plus énergivores du territoire ?



En 2019 sur le territoire,  
**52%** de l'énergie a été consommée par le résidentiel et le tertiaire,  
**42%** par les transports,  
**6%** par l'industrie, le traitement des déchets et l'agriculture.

**Le mix énergétique consommé par les secteurs résidentiel et tertiaire en 2019 se décompose comme suit :**

- 47% d'électricité,
- 41% de gaz naturel,
- 6% de bois et déchets assimilés,
- 3% de chaleur urbaine via les réseaux de chaleur,
- 3% de pétrole ou de gaz de pétrole liquéfié.

Un rapport détaillé de suivi des émissions polluantes du territoire complétera ces éléments sur les secteurs à enjeux et sera disponible en septembre 2022.

# L'EXPOSITION CHRONIQUE AU DIOXYDE D'AZOTE \*

Situation du NO<sub>2</sub> pour la protection de la santé

(en µg/m<sup>3</sup> - Moyenne annuelle)

2021

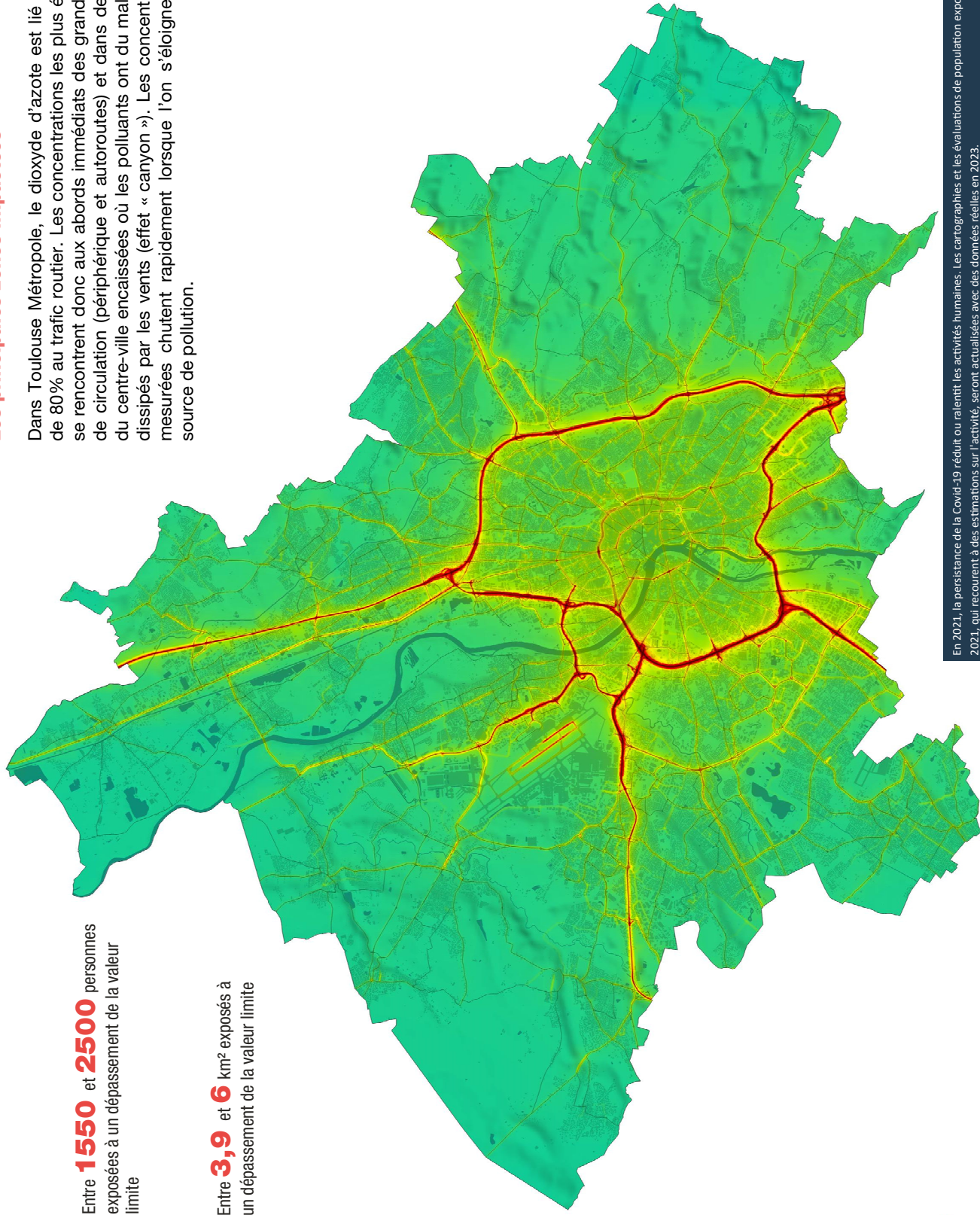
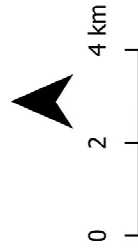
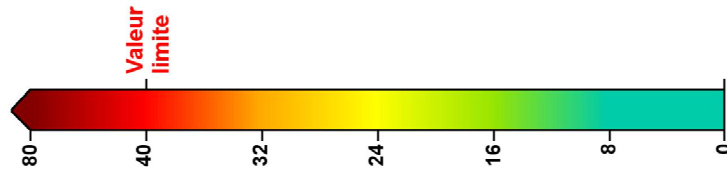
Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Entre **1550** et **2500** personnes exposées à un dépassement de la valeur limite



Entre **3,9** et **6** km<sup>2</sup> exposés à un dépassement de la valeur limite



## Les principales zones impactées

Dans Toulouse Métropole, le dioxyde d'azote est lié à près de 80% au trafic routier. Les concentrations les plus élevées se rencontrent donc aux abords immédiats des grands axes de circulation (périphérique et autoroutes) et dans des rues du centre-ville encaissées où les polluants ont du mal à être dissipés par les vents (effet « canyon »). Les concentrations mesurées chutent rapidement lorsque l'on s'éloigne de la source de pollution.



# L'EXPOSITION CHRONIQUE AUX PARTICULES \*

## Situation vis-à-vis de la protection de la santé

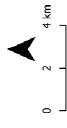
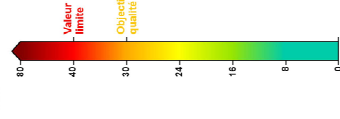
Situation des  $PM_{10}$  pour la protection de la santé (en  $\mu g/m^3$  - Moyenne annuelle) 2021

0 personne exposée à un dépassement de la valeur limite

<1  $km^2$  exposé à un dépassement de la valeur limite

1 personne exposée à un dépassement de l'objectif de qualité

<1  $km^2$  exposé à un dépassement de l'objectif de qualité



## Situation vis-à-vis de la protection de la santé

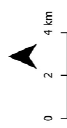
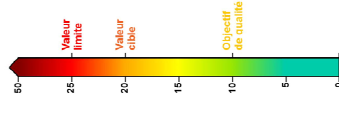
Situation des  $PM_{2.5}$  pour la protection de la santé (en  $\mu g/m^3$  - Moyenne annuelle) 2021

457050 personnes exposées à un dépassement de l'objectif de qualité

107  $km^2$  exposés à un dépassement de l'objectif de qualité

1 personne exposée à un dépassement de la valeur cible

<1  $km^2$  exposé à un dépassement de la valeur cible

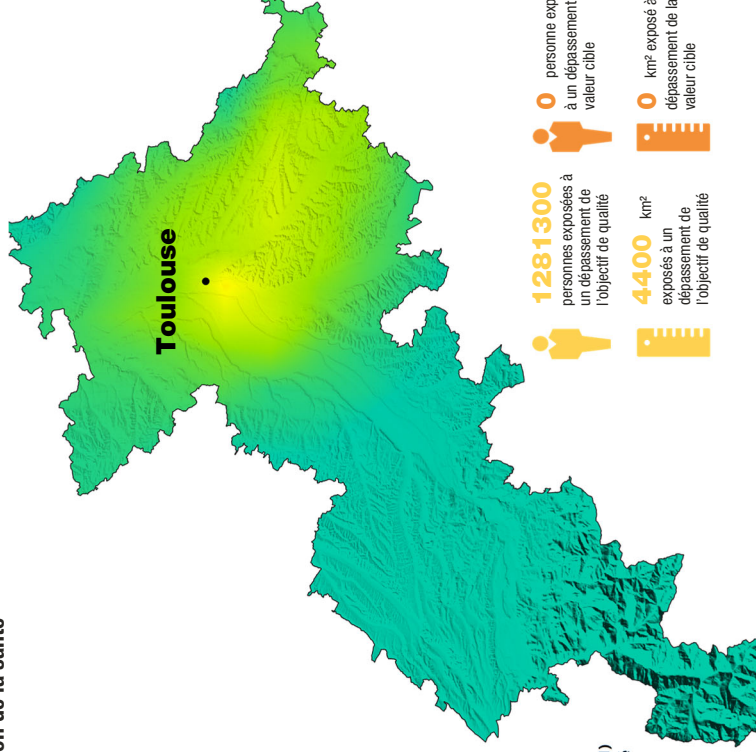


# L'EXPOSITION CHRONIQUE À L'OZONE \*

## Situation vis-à-vis de la protection de la santé



### 31 - HAUTE-GARONNE



1281300 personnes exposées à un dépassement de l'objectif de qualité

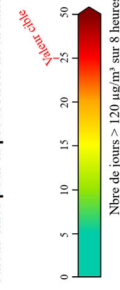
0 personne exposée à un dépassement de la valeur cible

4400  $km^2$  exposés à un dépassement de l'objectif de qualité

0  $km^2$  exposés à un dépassement de la valeur cible



Situation de l'ozone (moyenne 2019-2021)  
Valeur cible pour la protection de la santé



## Les principales zones impactées

### Ozone

En 2021 comme en 2020, il n'y a pas eu de dépassement de la valeur cible pour la protection de la santé en Haute-Garonne. Une baisse notable des concentrations du polluant est observée suite à la crise sanitaire. Malgré cette amélioration, 93% de la population du département reste touchée par un dépassement de l'objectif de qualité pour la préservation de la santé (concentrations d'ozone qui dépassent, un seul jour dans l'année, 120  $\mu g/m^3$  pendant 8h). Les départements de l'est de la région (Gard et Hérault) sont les plus exposés à ce polluant.

### Particules

Concernant l'exposition aux particules en suspension inférieures à 10 micromètres (carte en haut à gauche), la valeur limite est respectée sur l'ensemble des zones habitées. L'objectif de qualité pour les particules fines inférieures à 2,5 micromètres (carte en bas à gauche), n'est pas respecté à proximité des axes de trafic comme en environnement de fond urbain. Près de 3 habitants de la métropole sur 5 sont touchés.

En 2021, la persistance de la Covid-19 réduit ou ralentit les activités humaines. Les cartographies et les évaluations de population exposée en 2021, qui recourent à des estimations sur l'activité, seront actualisées avec des données réelles en 2023.

\* Données qui intègrent les incertitudes du modèle.



## POUR ALLER PLUS LOIN, EN 2021

- Appui aux acteurs locaux dans l'évaluation de l'impact du Plan de Protection de l'Atmosphère 2016-2020 (PPA) de l'agglomération toulousaine.
- Accompagnement de Toulouse Métropole dans l'évaluation de l'impact d'actions menées dans le cadre de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) : aides à l'achat de vélos électriques, aides à la modernisation des dispositifs de chauffage au bois et extension du réseau de chauffage urbain.
- Étude d'impact de la Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) sur le territoire de Toulouse Métropole.
- Appui auprès du Conseil départemental de Haute-Garonne dans l'évaluation de l'impact sur l'air d'un projet d'étude multimodale visant à résorber les difficultés de mobilité à long terme dans l'aire toulousaine.
- Maintien du dispositif de surveillance de l'aéroport de Toulouse- Blagnac.
- Poursuite, en partenariat avec Tisséo Collectivités, du programme de surveillance de la qualité de l'air dans le métro de Toulouse. La surveillance de la qualité de l'air dans le métro a fait l'objet d'une [Lettre de l'Air](#)
- Déploiement d'analyseurs permettant d'évaluer les concentrations de particules ultrafines et de préleveurs en continu pour la mesure du benzène.
- Mise en place de mesures complémentaires de l'exposition au dioxyde d'azote à proximité d'axes routiers sur douze sites de l'agglomération toulousaine.

## PERSPECTIVES 2022



Accompagner l'État et les acteurs locaux dans la révision du PPA de l'agglomération toulousaine

Renouveler le partenariat avec l'exploitant de l'unité de valorisation énergétique des déchets de Toulouse (SETMI)

- ⇒ Constituer au cœur de Toulouse un « super-site » de surveillance et de caractérisation des particules en déployant des appareils de mesure inédits en Occitanie.
- ⇒ Réaliser une étude sur l'impact des murs anti-bruit et du passage de la rocade en 2x3 voies au sud de l'agglomération toulousaine en partenariat avec la DREAL Occitanie.
- ⇒ Renforcer les mesures sur l'agglomération toulousaine. Un analyseur mesurant en continu les concentrations de méthane (gaz à effet de serre et précurseur de l'ozone) et un préleveur de perturbateurs endocriniens seront déployés.
- ⇒ Surveiller la qualité de l'air dans le métro de Toulouse. Des mesures de particules seront réalisées sur l'ensemble des stations. Atmo Occitanie produira un état initial et une projection à l'horizon 2028 de la qualité de l'air dans l'environnement extérieur de trois stations de la future ligne 3.
- ⇒ Première campagne exploratoire visant à évaluer la présence de perturbateurs endocriniens en air ambiant sur Toulouse.

52 réponses aux demandes de professionnels / particuliers

2764 Abonnés à notre newsletter d'alerte (à l'échelle du département)

670 élèves sensibilisés à « L'air que je respire »

81 Retombées dans la presse (à l'échelle du département)

Toutes les infos sur la qualité de l'air dans l'agglomération sont à retrouver sur notre site :

<https://atmo-occitanie.org/datavis/31/243100518>



# VALEURS RÉGLEMENTAIRES 2021

POLLUANT	TYPE	PÉRIODE	VALEUR	MODE DE CALCUL
Particules en suspension de diamètre < 10 Microns	●	Année civile	50 µg/m <sup>3</sup>	35 jours de dépassement autorisés par année civile
		Année civile	40 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
	●	Année civile	30 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
Particules en suspension de diamètre < 2.5 Microns	●	Année civile	25 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
	●	Année civile	20 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
	●	Année civile	10 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
Dioxyde d'azote	●	Année civile	200 µg/m <sup>3</sup>	18 heures de dépassement autorisées par année civile
		Année civile	40 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
	●	Année civile	30 µg/m <sup>3</sup> (Nox)	Moyenne
Ozone	●	8h	120 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne glissante <sup>(1)</sup> à ne pas dépasser plus de 25 jours par année civile en moyenne calculée sur 3 ans
	●	8h	120 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne glissante <sup>(1)</sup>
	●	Du 01/05 au 31/07	18 000 µg/m <sup>3</sup> /h	Valeur en AOT40 <sup>(3)</sup> en moyenne calculée sur 5 ans
	●	Du 01/05 au 31/07	6 000 µg/m <sup>3</sup> /h	Valeur en AOT40 <sup>(3)</sup>
Dioxyde de soufre	●	Année civile	350 µg/m <sup>3</sup>	24 heures de dépassement autorisés
			125 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 3 jours
	●	Année civile	20 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
			Du 01/10 au 31/03	20 µg/m <sup>3</sup>
●	Année civile	50 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne	
Monoxyde de carbone	●	8h	10 mg/m <sup>3</sup>	Maximum journalier de la moyenne glissante
Benzo(a)pyrène	●	Année civile	1 ng/m <sup>3</sup>	Moyenne
Benzène	●	Année civile	5 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
	●	Année civile	2 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
Plomb	●	Année civile	0,5 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
	●	Année civile	0,25 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne
Arsenic	●	Année civile	6 ng/m <sup>3</sup>	Moyenne
Cadmium	●	Année civile	5 ng/m <sup>3</sup>	Moyenne
Nickel	●	Année civile	20 ng/m <sup>3</sup>	Moyenne

µg/m<sup>3</sup> = microgramme par mètre cube, ng/m<sup>3</sup> = nanogramme par mètre cube, mg/m<sup>3</sup> = milligramme par mètre cube

(1) La moyenne glissante est calculée toutes les heures. Les procédures d'information ou d'alerte sont mises en œuvre selon les modalités décrites par les arrêtés préfectoraux en vigueur et/ou la procédure interne de gestion des épisodes de pollution. (2) Le maximum journalier de la moyenne sur 8 heures est sélectionné après examen des moyennes glissantes sur 8 heures, calculées à partir des données horaires et actualisées toutes les heures. Chaque moyenne sur 8 heures ainsi calculée est attribuée au jour où elle s'achève : la première période considérée pour le calcul sur un jour donné sera la période comprise entre 17 heures la veille et 1 heure le jour même et la dernière période considérée pour un jour donné sera la période comprise entre 16 heures et minuit le même jour. (3) L'AOT40, exprimé en µg/m<sup>3</sup>.h, est égal à la somme des différences entre les concentrations horaires supérieures à 80 µg/m<sup>3</sup> (soit 40 ppb) et 80 µg/m<sup>3</sup> en utilisant uniquement les valeurs sur une heure mesurées quotidiennement entre 8 heures et 20 heures, durant une période donnée.

## ● Valeur limite dépassée

La valeur limite est un niveau à ne pas dépasser si l'on veut réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

## ● Valeur cible dépassée

La valeur cible correspond au niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

## ● Objectif de qualité non respecté

L'objectif de qualité est un niveau à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement dans son ensemble.

# SEUIL DE DÉCLENCHEMENT DES ÉPISODES DE POLLUTION

POLLUANT	TYPE	PÉRIODE	VALEUR	MODE DE CALCUL
Particules en suspension de diamètre < 10 Microns	🔔	24h	80 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne journalière
		24h	50 µg/m <sup>3</sup>	En cas de persistance du dépassement sur 2 jours consécutifs
Dioxyde d'azote	⚠️	24h	50 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne journalière
		3h consécutives	400 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne horaire
Ozone	🔔	Horaires	200 µg/m <sup>3</sup>	En cas de persistance du dépassement sur 3 jours consécutifs
		Horaires	200 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne horaire
Ozone	🔔	Horaires	180 µg/m <sup>3</sup>	En cas de persistance du dépassement sur 2 jours consécutifs
		3h consécutives	240 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne horaire
	⚠️	3h consécutives	300 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne horaire
		Horaires	360 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne horaire
	⚠️	Horaires	180 µg/m <sup>3</sup>	Moyenne horaire

µg/m<sup>3</sup> = microgramme par mètre cube

Les procédures en cas de dépassement des seuils sont déclenchées selon les modalités décrites par les arrêtés préfectoraux en vigueur et/ou la procédure interne de gestion des dépassements des seuils d'information et d'alerte.

## 🔔 Seuil d'alerte

Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population et à partir duquel des mesures doivent immédiatement être prises.

## ⚠️ Seuil de recommandation et d'information

Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé des groupes de personnes particulièrement sensibles (personnes âgées, enfants en bas âge, patients souffrant d'une pathologie cardiaque ou respiratoire...) et à partir duquel des informations immédiates et adéquates sont nécessaires.

## LEXIQUE

### B(a)P

Benzo(a)pyrène

### CO

Monoxyde de carbone

### C6H6

Benzène

### Fond urbain

Environnement non exposé à des sources directes de pollution

### GES

Gaz à effet de serre

### Proximité trafic

Environnement exposé à des sources directes de pollution à proximité d'une voie de circulation importante

## Métaux

Arsenic, cadmium, nickel, plomb

### NOx

Oxyde d'azote

### CO

Dioxyde d'azote

### O3

Ozone

### PM10

Particules en suspension inférieures à 10 micromètres

### PM2.5

Particules fines inférieures à 2,5 micromètres

### SO2

Dioxyde de soufre



## ATMO OCCITANIE, VOTRE OBSERVATOIRE DE L'AIR

### Quelles sont nos valeurs ?

**Indépendance** : notre gouvernance répartit de façon équitable les pouvoirs au sein de notre Conseil d'Administration, composé de quatre collèges : l'État, collectivités, activités émettrices, associations et personnes qualifiées.

**Transparence** : tous les rapports et études sont mis à disposition du public sur notre site internet

**Compétence, efficacité, expertise** : L'Observatoire est agréé par les services de l'État : nos travaux sont expertisés et audités par le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air, le référent technique national du Ministère.

### Abonnez-vous gratuitement sur notre site internet

- Pour être informé de la qualité de l'air dans votre commune,
- pour être alerté en cas d'épisode de pollution,
- pour connaître les actualités d'Atmo Occitanie.

### CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessible sur notre site internet.

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie. Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphique, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à Atmo Occitanie. Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure. Atmo Occitanie n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

### Les missions d'Atmo Occitanie



#### Surveiller la qualité de l'air 24h/24 en région

Un dispositif régional d'une cinquantaine de sites de mesures combiné à des outils de simulation informatique permet de modéliser les rejets de polluants dans l'air.



#### Prévoir la qualité de l'air

Au quotidien une prévision de la qualité de l'air sur toute l'Occitanie pour le jour même et le lendemain est réalisée.



#### Informers au quotidien/en cas d'épisode de pollution

les citoyens, médias, autorités et collectivités en diffusant ses prévisions et les indices qualité de l'air par commune.



#### Accompagner les décideurs, acteurs locaux

Les évaluations menées sont mises en place au travers de conventions pluriannuelles de partenariat avec ses adhérents afin d'améliorer les connaissances sur la qualité de l'air localement et en région.

### NOUS CONTACTER

contact@atmo-occitanie.org

09.69.36.89.53

(numéro CRISTAL - appel non surtaxé)

Agence de Montpellier (siège social)

10 rue Louis Lépine -Parc de la méditerranée

34470 PÉROLS

Agence de Toulouse

10 bis chemin des Capelles

31300 TOULOUSE

www.atmo-occitanie.org



@Atmo\_oc



@AtmoOc



Atmo Occitanie